



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2008

(Informations arrêtées au 14 mai 2008 inclus)

Article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et
Instruction n°2005-06 du 22 février 2005 telle que modifiée le 18 janvier 2006 et le 16 avril 2007

➤ Nombre de titres et part du capital que la Société détient directement ou indirectement :

Au 14 mai 2008, la Société détient 545 826 de ses propres actions soit 1,14% du capital¹.

➤ Répartition par objectifs des titres de capital détenus 14 mai 2008 :

97 000 des 545 826 actions détenues au 14 mai 2008 le sont dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF.

250 000 des 545 826 actions détenues au 14 mai 2008 ont pour objectif d'être annulées.

198 826 des 545 826 actions détenues au 14 mai 2008 ont pour objectif d'être attribuées aux salariés.

➤ Objectifs du programme de rachat de titres :

Les objectifs autorisés par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008 sont les suivants :

- La conservation et la remise des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La remise des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- L'attribution des actions notamment aux salariés et mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions ou par attribution d'actions gratuites, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur

¹ Au 14 mai 2008, le capital est de 47 656 332 € divisé en 47 656 332 actions de 1 € de nominal chacune.

participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- L'animation du marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- L'annulation des actions ;
- Et plus généralement tout autre but qui viendrait à être autorisé par la loi ou tout autre pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché

➤ **Part maximale du capital et nombre maximal de titres que la Société se propose d'acquérir :** le nombre de titres à acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

A titre indicatif, il est précisé que, sur la base du capital social au 15 mars 2008 (composé de 47 656 332 actions), et compte tenu des 1 004 850 actions auto-détenues par la Société à cette date, le nombre maximal des actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 3 760 783 actions.

➤ **Caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir :** actions ordinaires

➤ **Prix maximum d'achat :** Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 €. A titre indicatif, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 € s'élèverait à 112 823 490 €, sur le fondement du capital social au 15 mars 2008, compte tenu des actions auto-détenues par la Société à cette date.

➤ **Durée du programme de rachat :** 18 mois à compter du 15 mai 2008

**Déclaration par INGENICO SA des opérations réalisées
sur ses propres titres du 11 mai 2007* au 14 mai 2008 (inclus)**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte ** :	1,14 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 mois précédant :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille** :	545 826
Valeur comptable du portefeuille ** :	9 646 012,69 €
Valeur de marché du portefeuille ** :	12 504 873,66 €

* Jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi

** Au 14 mai 2008 inclus

	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 077 716	678 816 titres vendus 626 844 titres transférés**				
<i>Dont titres achetés / vendus dans le cadre du contrat de liquidité</i>	734 816	678 816	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Vente à terme</i>
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	18,75 €	20,10 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	20 211 960,93€	13 646 395,25 €				

* Opérations effectuées au comptant du 11 mai 2007 au 14 mai 2008 inclus

** 482 314 titres ont été prélevés sur le portefeuille d'actions auto-détenues afin d'être remis à des bénéficiaires d'actions gratuites / 144 530 titres ont été prélevés sur le portefeuille d'actions auto-détenues pour être remis à des porteurs d'Océanes ayant demandé la conversion de leur titres en actions